

DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée générale ordinaire de tous les membres
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mercredi 30 mai 2012 à 17 h 00

NOMINATION DES PRÉSIDENTES D'ASSEMBLÉE

01.01 Que les personnes suivantes assurent la présidence des débats de la présente Assemblée:

- Véronique Patry
- Caroline Proulx-Trottier

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01.02 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié :

1. Nomination des présidences de débats
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Avis de motion / Modifications aux statuts de l'Alliance
5. Loi 78 et appui au mouvement étudiant
6. Rapport annuel du Conseil d'administration
7. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

01.03 Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée générale ordinaire de tous les membres, tenue le 24 mai 2011, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2012, étant entendu que dans tel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

AVIS DE MOTION / MODIFICATIONS AUX STATUTS DE L'ALLIANCE

01.04 Que l'Assemblée générale adopte la référence des motions 3 et 4 inscrites au document AG.1112.002 au Comité des statuts, afin de procéder à l'étude de la problématique de l'abolition du quorum en Assemblée générale et en Assemblée d'unité de négociation et afin de présenter une alternative en identifiant une ou plusieurs autres solutions qui permettraient de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat et que rapport de ce mandat soit fait à l'APD pour décision à la prochaine réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale en mai ou juin 2013.



LOI 78 ET APPUI AU MOUVEMENT ÉTUDIANT

- 01.05** Que l'Assemblée générale dénonce l'adoption de la Loi 78 qui s'attaque à des libertés fondamentales, dont les droits d'association et de manifester.
- 01.06** Que l'Assemblée générale manifeste son appui à toutes les associations étudiantes sans exception et que dans ce cadre elle s'associe, sous l'égide de la FAE, à d'autres organisations qui ont pour but de contester la Loi 78.
- 01.07** Que l'Assemblée générale dénonce la gestion du conflit étudiant par le gouvernement Charest.
- 01.08** Que l'Assemblée générale invite les assemblées syndicales des enseignantes et enseignants de chacun des établissements à se prononcer en faveur du mouvement étudiant et contre l'adoption de la Loi 78.

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 01.09** Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport annuel du Conseil d'administration pour 2011-2012, tel que présenté au document AG.1112.003.